

Orientation 8 Sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel

Orientation 8 Sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesures de valorisation

« -Valoriser les savoirs et usages de la nature

-Valoriser les contes, chants, danses, savoirs, savoir-faire et pratiques ;

-Soutenir les expressions collectives (fêtes....) du patrimoine culturel immatériel ;

-Affirmer et valoriser la langue occitane de Gascogne comme vecteur du patrimoine culturel immatériel (en référence aux définitions de la convention de l'Unesco). "

page 104

Référence ID de l'article : #1241

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 15:26